



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
CENTRE TARN

- Article L5211-10 du CGCT
- Délibération 2020-47 du 06 juin 2020

DÉCISION DU BUREAU PAR DÉLÉGATION
N°2024-04
DU JEUDI 25 JANVIER 2024

Présents : MM. Jean-Luc CANTALOUBE, Henri VIAULES, Jean-Paul CHAMAYOU, Mme Sylvie BASCOUL, MM. Serge BOURREL, Pierre CALVIGNAC.

Excusée : Mme Isabelle CALMET.

Objet de la décision : Enfance Jeunesse : Recrutement CDD saisonnier

Le Bureau a délégation pour recruter, en tant que de besoins, des agents non titulaires **pour accroissement saisonnier d'activité**, conformément aux dispositions de l'article L332-23-2° du Code Général de la Fonction Publique.

Au vu du surcroît d'activité du service « Jeunesse » de la Communauté de Communes Centre Tarn, il convient de créer un emploi d'agent non titulaire à temps complet du 06 février 2024 au 31 mars 2024 :

. un poste d'Adjoint d'animation – grade d'Adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe

Ainsi, le Bureau de la Communauté de Communes Centre Tarn, à l'unanimité :

- décide de procéder au recrutement d'un agent non titulaire dans les conditions susvisées,
- autorise Monsieur le Président à signer le contrat à durée déterminée à intervenir.

En vertu de l'article L 5211-10 du CGCT, la présente décision sera communiquée à l'assemblée délibérante lors de sa prochaine réunion.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Jean-Luc CANTALOUBE

Communauté
de Communes
Centre Tarn